

Note sur la part de granulats alluvionnaires extraits en Occitanie en 2017

(source : fichier GEREP 2017)

1 Répartition des granulats selon leur origine

L'analyse du fichier GEREP de 2017 a permis de classer les matériaux extraits pour la production de granulats selon leur origine.

En 2017, selon les informations renseignées dans GEREP, 249 carrières auraient extrait plus de 1000 tonnes de granulats. La production totale estimée serait de l'ordre de 39,3 millions de tonnes en 2017 et serait répartie entre 32 % de granulats d'origine alluvionnaire et 68 % de granulats issus de roches massives.

Cette répartition reste néanmoins très hétérogène suivant les départements concernés. En effet, l'Ariège et la Haute-Garonne sont les départements qui produisent la plus grande proportion de granulats d'origine alluvionnaire : elle est de 90 % pour l'Ariège et de 88 % pour la Haute-Garonne. La proportion de granulats alluvionnaires est également notable dans le Tarn-et-Garonne (41%), sans pour autant être majoritaire. **On observe donc une prépondérance de la production de granulats d'origine alluvionnaire dans les départements marqués par de grandes vallées alluviales** tels que ceux cités ci-avant.

Au contraire, certains départements comme l'Aveyron, les Pyrénées Orientales ou la Lozère produisent exclusivement ou quasi-exclusivement des granulats originaires de roches massives. Les départements du Lot, de l'Hérault, du Gard et du Tarn produisent seulement entre 4 et 15 % de granulats d'origine alluvionnaire.

Département	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Total
Origine alluvionnaire (%)	90	26	0	15	88	85	8	4	0	38	1	15	41	32
Origine roche massive (%)	0	74	100	85	12	15	92	96	100	62	99	85	59	68

Figure 1 : Répartition de la production de granulats en fonction de l'origine de la substance extraite
(Source : GEREP, 2017)

2 Orientation des SDC concernant la part de granulats alluvionnaires

Les treize départements de la région se sont dotés de schémas départementaux des carrières. L'illustration suivante synthétise leur date d'approbation :

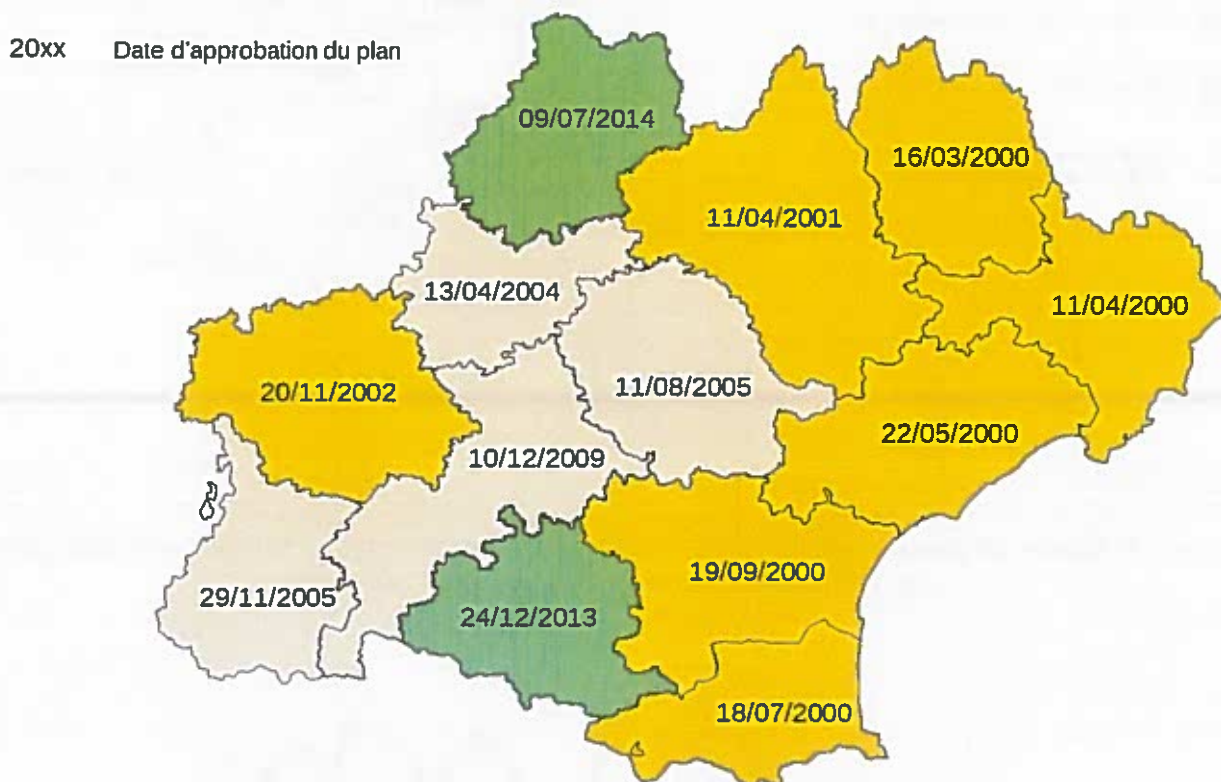


Figure 2 : Date d'approbation des 13 SDC de la région Occitanie

Les orientations des schémas diffèrent suivant les départements et suivant leur ancienneté. Les orientations qui concernent notamment la part de granulats d'origine alluvionnaire dépendent des caractéristiques du département et plus particulièrement des gisements disponibles dans le département suivant les ressources.

La circulaire de janvier 1995, puis la stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières de mars 2012 incitaient à la réduction de la part des matériaux alluvionnaires dans la satisfaction de la demande en granulats dans l'optique du développement durable de ces activités, de façon à répondre à l'amenuisement des ressources alluvionnaires et à limiter la sur-qualité.

Ces dispositions ont été reprises de façon plus ou moins précises selon les schémas.

Les illustrations suivantes permettent de connaître la proportion de granulats alluvionnaires produite dans chaque département, durant l'année d'élaboration de son schéma pour la Figure 3 et durant l'année 2017 pour la Figure 4.

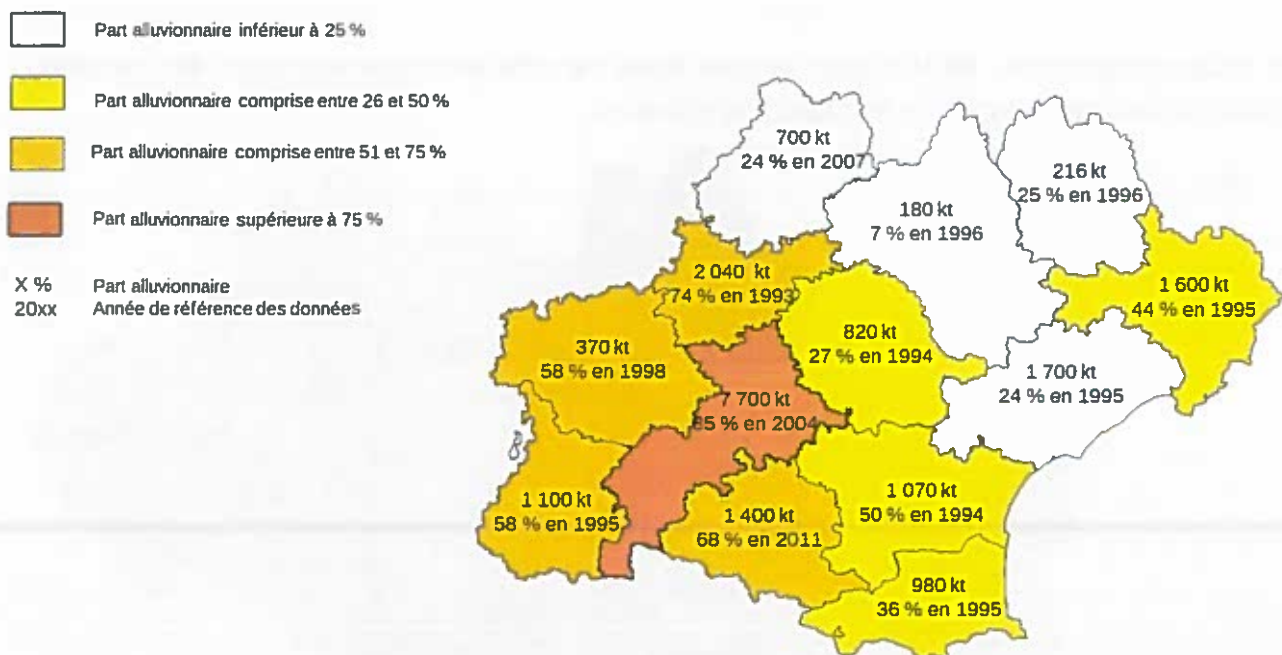


Figure 3 : Masses de granulats alluvionnaires produits par département, proportion de la production globale pour l'année d'état des lieux d'établissement des schémas

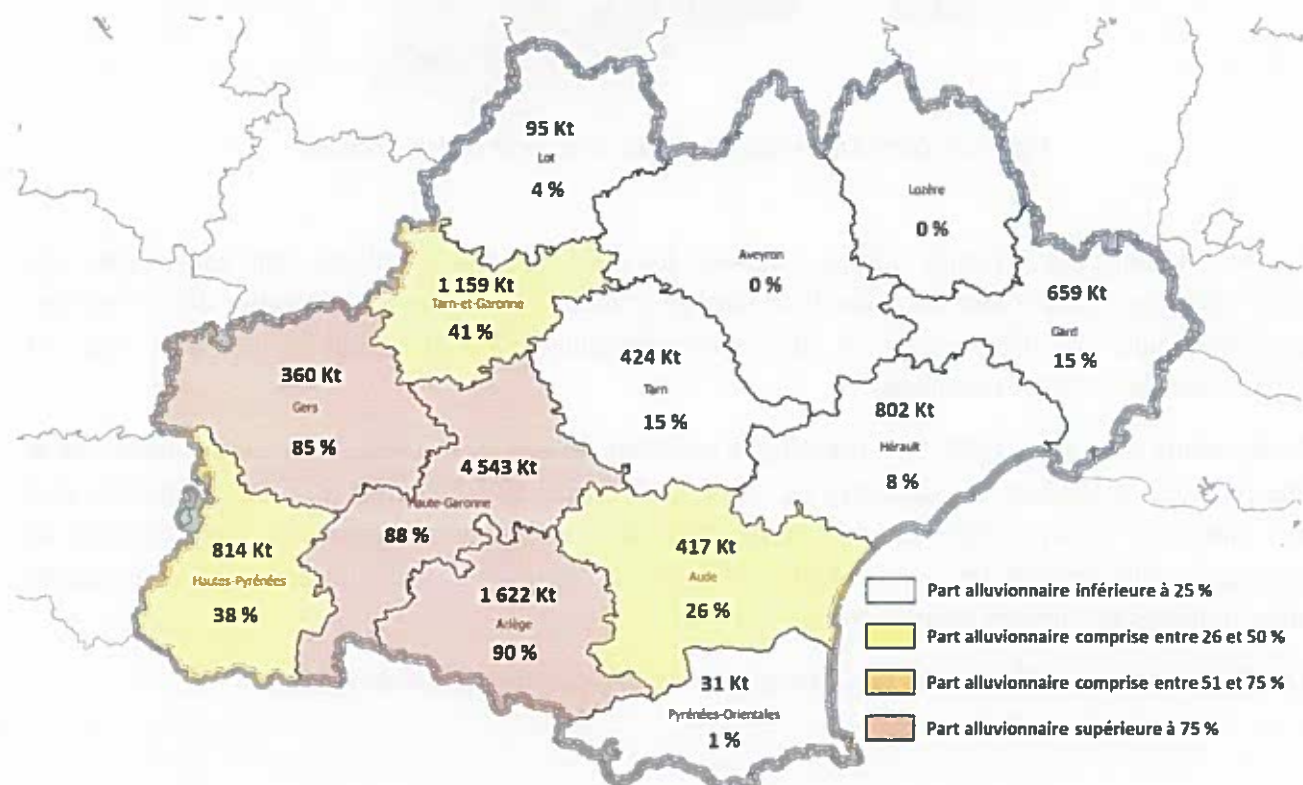


Figure 4 : Masses de granulats alluvionnaires produits par département, proportion de la production globale pour l'année 2017 (source : GEREP 2017)

Le tableau suivant présente les orientations concernant l'utilisation et la production de granulats d'origine alluvionnaire pour chaque département, ainsi que la proportion de granulats alluvionnaires par département pour l'année d'élaboration du schéma et pour l'année 2017, afin de préciser si une réduction de la production de granulats alluvionnaire est constatée dans le département.

Département	Orientation du SDC	Production alluvionnaire Année d'élaboration du SDC	Production alluvionnaire en 2017	Réduction de la part alluvionnaire
Ariège	Utilisation rationnelle des matériaux alluvionnaires. Stabilisation de l'extraction de granulats alluvionnaires autorisés à son niveau actuel.	En 2011 : 1 400 kt 68 %	1 622 kt 90 %	Non
Aude	Réduction du % de matériaux alluvionnaires. Rationalisation des usages.	En 2000 : 1 070 kt 50 %	417 kt 26 %	Oui
Aveyron	Confirmer la non extraction des matériaux en plaine alluviale.	En 2001 : 180 kt 7 %	0 %	Oui
Gard	Utilisation rationnelle des matériaux. Interdiction d'exploiter les granulats alluvionnaires sous la nappe par rabattement.	En 1995 : 1 600 kt 44 %	659 kt 15 %	Oui
Haute-Garonne	Gestion durable et économe de la ressource alluvionnaire.	2004 : 7 700 kt 85 %	4 543 kt 88 %	Non
Gers	Utilisation rationnelle des matériaux, économie des matériaux alluvionnaires.	1998 : 370 kt 58 %	360 kt 85 %	Non
Hérault	Utilisation rationnelle et économe des matériaux. Réduction progressive de l'extraction de matériaux alluvionnaires dans les dépôts récents et basses terrasses.	1997 : 1 700 kt 24 %	802 kt 8 %	Oui
Lot	Rationalisation des usages.	2007 : 700 kt 24 %	95 kt 4 %	Oui
Lozère	Utilisation rationnelle et économe des matériaux.	1996 : 216 kt 25 %	0 %	Oui
Hautes-Pyrénées	Exploitation rationnelle de la ressource, économie des matériaux alluvionnaires. Objectif d'équilibre entre les matériaux alluvionnaires et les roches massives autour de 50 %. Promouvoir l'utilisation optimale des surfaces exploitées, notamment pour les carrières alluvionnaires.	1998 : 1 100 kt 58 %	814 kt 38 %	Oui
Pyrénées Orientales	Utilisation rationnelle et économe des matériaux. Interdiction d'exploiter les granulats alluvionnaires sous la nappe par rabattement.	1995 : 980 kt 36 %	31 kt 1 %	Oui
Tarn	Limitation de la production de granulats alluvionnaires. Le % de matériaux alluvionnaires extraits devra rester inférieur à la moyenne nationale (36 % en 2001).	2001 : 820 kt 27 %	424 kt 15 %	Oui
Tarn-et-Garonne	Confortation de la tendance à la réduction de la part alluvionnaire dans la production de granulats. Utilisation rationnelle et économe des matériaux.	1993 : 2 040 kt 74 %	1 159 kt 41 %	Oui

Figure 5 : Production de granulats alluvionnaires par département, à l'année d'élaboration du schéma et en 2017, et orientations quand à cette source d'approvisionnement dans les anciens schémas

Il est difficile d'établir un bilan quantitatif des schémas départementaux ce qui concerne la réduction de la part de granulats alluvionnaires, principalement en raison de l'ancienneté de la plupart de ces schémas, et également en raison de nombreux d'objectifs d'utilisation rationnelle des granulats fixés par les schémas, plutôt que d'objectifs de réduction de la production de granulats alluvionnaires.

Néanmoins, et même si les dispositions de la stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières de mars 2012 n'ont pas été reprises de façon précise dans tous les schémas départementaux, il est primordial de connaître la tendance pour chaque département de l'évolution de la part de granulats alluvionnaires produite depuis la mise en place du dernier schéma. **Cela permettra notamment de déterminer les orientations du schéma régional en lien avec les enjeux actuels des départements de la région.**

Le constat que l'on fait, au regard de la dernière colonne de ce tableau, est que **les 3 seuls départements à ne pas avoir réduit leur part de granulats alluvionnaires en 2017, par rapport à l'année d'élaboration de leur schéma, sont l'Ariège, la Haute-Garonne et le Gers.** Ce sont d'ailleurs les 3 départements dont la part de granulats alluvionnaires est supérieure à 75 %, comme on peut le voir sur la Figure 4.

Il est cependant difficile de tirer des conclusions de ces résultats. En effet, il faudrait par exemple pour cela prendre en compte les gisements potentiels de carrières de roches massives qui n'auraient pas été exploités dans ces départements, ou du moins pas assez, et déterminer pour quelle(s) raison(s). Il faudrait également pouvoir comparer les résultats de l'année 2017 avec d'autres périodes plus anciennes, afin de vérifier si la part de granulats alluvionnaires dans ces départements est identique à différentes périodes.

